

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU MARDI 7 DÉCEMBRE 2021

PROCÈS-VERBAL

21 CESSIION D'UNE EMPRISE FONCIERE AU PROFIT DE L'ENTREPRISE BATIVAL - ZONE D'ACTIVITES SAINT ELOI EXTENSION - MOUILLERON-LE-CAPTIF

Rapporteur : Monsieur Yannick David

L'entreprise BATIVAL a sollicité La Roche-sur-Yon Agglomération afin d'acquérir une emprise foncière d'une superficie d'environ 3 075 m² à prélever sur la parcelle non bâtie cadastrée section B numéro 3400p, située au sein du Parc d'Activités Saint Eloi Extension à Mouilleron-le-Captif, afin d'y développer sa société de maçonnerie. Cette demande a été validée par le Comité Stratégique Economique du 16 septembre 2021. Il est proposé au Bureau d'approuver la cession de cette emprise foncière au prix de 20 € HT le m² soit un prix estimé à 61 500 € HT.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

22 CESSIION D'UNE EMPRISE FONCIÈRE AU PROFIT DE LA SARL MDB - ZONE D'ACTIVITÉS SAINT ÉLOI EXTENSION - MOUILLERON-LE-CAPTIF

Rapporteur : Monsieur Yannick David

La SARL MDB a sollicité La Roche-sur-Yon Agglomération afin d'acquérir une emprise foncière d'une superficie d'environ 2 709 m² à prélever sur la parcelle non bâtie cadastrée section B numéro 3400p, située au sein du Parc d'Activités Saint Eloi Extension à Mouilleron-le-Captif, afin d'y développer sa société de réparation et ventes de véhicules d'occasion. Cette demande a été validée par le Comité Stratégique Economique du 16 septembre 2021.

Il est proposé au Bureau d'approuver la cession de cette emprise foncière au prix de 25 € HT le m² soit un prix estimé à 67 725 € HT.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

23 CESSION D'UNE EMPRISE FONCIÈRE AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ ATS - ZONE D'ACTIVITÉS ARTIPOLE - LA FERRIÈRE

Rapporteur : Monsieur Yannick David

Monsieur DESNEUX, gérant de la Société ATS installée à Ballan Miré (37), a sollicité La Roche-sur-Yon Agglomération afin d'acquérir une emprise foncière d'une superficie d'environ 3 829 m² à prélever sur la parcelle non bâtie cadastrée section ZI numéro 138, située au sein de la Zone d'Activités Artipôle à La Ferrière, afin d'y développer son activité de travaux publics, rénovation et réparation d'ouvrages d'art.

Cette demande a été examinée et validée par le Comité Stratégique Economique du 21 octobre 2021.

Il est proposé au Bureau d'approuver la cession de cette emprise foncière au prix total estimé de 65 437,61 € HT.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

31 RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE VENANSAULT - ORGANISATION D'UN DÉBAT SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Rapporteur : Monsieur Thierry Ganachaud

Dans le cadre de la révision du PLU de Venansault, un débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) doit avoir lieu au sein du Conseil municipal et du Bureau communautaire, 2 mois au moins avant l'arrêt de projet du PLU.

Le Conseil municipal de Venansault a débattu sur le PADD le 20 octobre 2021. Le Bureau communautaire est aujourd'hui appelé à en débattre également.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**Le Président,
Luc BOUARD**